

L'UCAC/ICY EN BREF

L'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), Institut Catholique de Yaoundé (ICY), est une institution privée d'enseignement supérieur fondée en 1991 par l'Association des Conférences Episcopales de la Région d'Afrique Centrale (ACERAC, équivalent religieux de la CEMAC). Elle est dirigée par le Révérend Père Pr. Thomas Bienvenu TCHOOUNGUI, Recteur.

L'UCAC compte 05 campus (Ekounou, Nkolbisson et Messa à Yaoundé, Douala, Pointe Noire, Bangui et Moundou) et onze (11) établissements :

- La Faculté de Philosophie ;
- La Faculté de Théologie ;
- La Faculté de Sciences Sociales et de Gestion ;
- La Faculté des Sciences Juridiques et Politiques ;
- Le Département de Droit Canonique ;
- L' Ecole des Sciences de la Santé ;
- L' Institut UCAC-ICAM ;
- La Formation Continue ;
- L'Institut Supérieur d'Agronomie d'Afrique Centrale ;
- L'Institut Supérieur de pédagogie d'Afrique Centrale ;
- L'Institut Supérieur des Sciences Vétérinaires d'Afrique Centrale



**Pr. NKOULOU
NKOULOU Zozo**

DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE UCAC
Enseignant Chercheur à l'Université catholique d'Afrique centrale
Consultant en Développement et Management des projets en Afrique, Gestion des Organisations & Partenariats Public-Privé.

Tel : (237) 675 302 541 / (+237) 694 248 398

CONTACTS DFC-UCAC

Référents	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Pulchérie AMOUGUI (DIRECTEUR DE PROJET) • M. Max-Lambert NDEMA ELONGUE (DIRECTEUR DE PROJET DELEGUE)
Tél	+237 694248398 +237 675287976
Site	www.ucac-icy.net/formation-continue/



«Pour une élite africaine qui sème dans une Afrique qui s'aime»



«Pour une élite africaine qui sème dans une Afrique qui s'aime»

EXECUTIVE EDUCATION



Certification Universitaire Professionnelle

**PRATIQUE JUDICIAIRE DU
CONTENTIEUX DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE DANS LES
PAYS MEMBRES DE L'OAPI
CUP-PJCPI**

Professionnels cibles

Mandataires agréés auprès de l'OAPI, Conseils en propriété industrielle, Magistrats, Avocats, juristes d'entreprises, Personnel de l'OAPI et des Structures Nationales de Liaison (SNL), etc.

Prérequis

Avoir des connaissances en droit de la propriété intellectuelle sanctionnées par un Master en Propriété Intellectuelle ou par un Certificat Universitaire Professionnel en Propriété intellectuelle ou par tout autre diplôme équivalent.

Format

Hybride (en présentiel au campus de l'UCAC et en distantiel).

Objectif général de la formation

Renforcer la compréhension et la mise en œuvre efficace des droits de propriété intellectuelle au sein de l'écosystème judiciaire de l'OAPI afin d'en assurer une protection adéquate, tout en garantissant un accès équitable à la justice pour les parties impliquées, et doter les apprenants de l'expertise nécessaire à une gestion efficace et équilibrée du contentieux de la propriété intellectuelle dans un environnement émergent.

Objectifs spécifiques

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables :

- D'identifier les spécificités de l'écosystème judiciaire de l'OAPI ;
- D'identifier la loi applicable dans un litige de propriété intellectuelle ;
- De mettre en œuvre les procédures judiciaires visant à faire reconnaître les DPI et/ou à sanctionner leur violation, depuis l'introduction de l'instance, l'instruction, jusqu'à l'exécution des décisions de justice ;
- De se rappeler et d'expliquer les informations relatives au contentieux de la propriété intellectuelle : concepts, catégories, principes, procédures, etc.
- D'appliquer ces informations dans des situations réelles ;
- De rédiger les différents actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre judiciaire des droits de propriété intellectuelle ;
- D'assurer la défense des intérêts de leurs clients en justice ;
- D'évaluer le préjudice de contrefaçon ;
- De maîtriser l'articulation entre les contentieux administratif et judiciaire de la propriété intellectuelle ;
- D'assurer la défense des intérêts de leurs clients dans le cadre des procédures alternatives de règlement des litiges de propriété intellectuelle (conciliation, médiation, arbitrage) ;
- D'adopter les attitudes et les valeurs nécessaires à la gestion optimale du contentieux : rigueur, confidentialité, objectivité, travail en équipe, etc.

Contenu prévisionnel de la formation

La formation porte sur sept (07) Modules séquencés éventuellement en sous-modules :

- Module I. Les spécificités de l'écosystème judiciaire de l'OAPI
- Module II. La juridiction compétente en matière de propriété intellectuelle
- Module III. L'instance et le traitement des incidents de procédure
- Module IV. Typologie des actions judiciaires et leur mise en œuvre
- Module V. Les saisies en matière de propriété intellectuelle
- Module VI. La pratique des modes alternatifs de règlement des litiges de propriété intellectuelle
- Module VII. La rédaction des actes de procédure

Masterclass prévues

A programmer au cours de la période de la formation en fonction de la disponibilité des experts.

Projet tutoré

Chaque auditeur développera, au cours de la formation, un projet (20 pages maximum) essentiellement axé sur la pratique judiciaire, sous la supervision d'un encadreur professionnel. Il s'agira pour l'apprenant, à partir des faits portant sur un objet de propriété intellectuelle donné, de les qualifier, d'identifier la juridiction compétente, les actions à initier, rédiger les actes de procédure subséquents et présenter au jury un dossier complet.

Profils des intervenants

Magistrats, Mandataires agréés OAPI, Avocats et Professeurs d'universités, spécialisés en propriété intellectuelle.

Ressources pédagogiques (physiques et numériques)

- Lois nationales sur le droit d'auteur ;
- Accord de Bangui, Acte du 14 décembre 2015 et textes internationaux éponymes ;
- Recueil des décisions de justice commentées ;
- Support des cours ;
- Ouvrages de propriété intellectuelle ;
- Décisions de justice des juridictions des pays membres de l'OAPI ;
- Décisions de la Commission supérieures de recours ;
- Bibliographie sélective ;
- Travaux de recherche, etc.

Méthode pédagogique

Apprentissage essentiellement interactif, centré sur les problèmes réels des apprenants, sur les cas concrets tirés de la jurisprudence des pays membres de l'OAPI, la mise en situation et les jeux de rôles, les commentaires des décisions de justice et sur l'évaluation progressive des acquis.

Intervenants

- 1- M. Max-Lambert NDEMA ELONGUE, (CAMEROUN) Magistrat Hors Hiérarchie, Expert OMPI-OAPI-EUIPO, Membre de la Commission Supérieure de Recours de l'OAPI, Chargé des enseignements à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis EKANI de l'OAPI et à la Direction de la Formation Continue (CUP-PI) de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Président du Réseau Africain des Magistrats de Propriété intellectuelle (RAMPI).
- 2- Malick LAMOTTE, (SENEGAL) Magistrat Hors Hiérarchie, Expert OMPI, Ex-Président du Tribunal de Grande Instance Hors classe de Dakar et du Tribunal du Commerce, Ex DG de l'Office National de Recouvrement des Avoirs Criminels (ONRAC)
- 3- SCHLICK Gilbert, (CAMEROUN) Magistrat, Vice-président à la Cour d'Appel du Centre (Yaoundé), Ex-membre titulaire de la Commission Supérieure de Recours de l'OAPI
- 4- SAWADOGO BOUREIMA, (BURKINA FASO) Magistrat, spécialiste du Droit de la propriété intellectuelle, Juge référendaire à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).
- 5- HASSAN DIABAGATE, (COTE-D'IVOIRE) Magistrat, spécialiste du droit de la propriété intellectuelle, Formateur OMPI, Directeur du contentieux à l'Agence Judiciaire de l'Etat.
- 6- Nathalie Rose NITCHEU KAMGA épouse FONGANG, (CAMEROUN) Magistrate, spécialiste du droit de la propriété intellectuelle, Vice-présidente à la Cour d'Appel du Sud.
- 7- Françoise EKANI, (CAMEROUN), Avocate au Barreau du Cameroun, Conseil en propriété industrielle, Mandataire agréé auprès de l'OAPI, Enseignante de la propriété intellectuelle, Présidente de l'Association des Conseils en propriété industrielle et des Mandataires agréés auprès de l'OAPI (AMOAPI).
- 8- Yvon Laurent NGOMBE, (CONGO) Docteur en droit, spécialiste du droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies, Avocat au Barreau de Paris.
- 9- Pulchérie AMOUGUI, (CAMEROUN), Doyenne de la Faculté des Sciences Juridique et Politiques, Université Catholique de l'Afrique Centrale (UCAC).
- 10- Christophe SEUNA, (CAMEROUN) Professeur, Université de Yaoundé II-SOA, Chargé des enseignements à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis EKANI de l'OAPI et à la Direction de la Formation Continue (CUP-PI) de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Expert judiciaire en propriété intellectuelle

Constitution du dossier

- Copies certifiées conformes : Baccalauréat et CUP-PI ou Master en PI ou équivalent et/ou validation des acquis en propriété intellectuelle
- CV du candidat et 4 photos 4X4 ;
- Lettre de motivation ;
- Frais de dossier : 35 000 FCFA

Durée de la formation	Coût de la formation	Date de début de la formation
250 HEURES MINIMUM (06 MOIS)	1 500 000 FCFA PAYABLES EN 2 TRANCHES	DÉBUT AVRIL 2025